



## Utilisation d'oeuvres faites pr mon employeur

Par **samasa\_old**, le **15/11/2007** à **21:13**

Bonjour,

j'ai travaillé en tant qu'infographiste pour un studio de communication. J'ai été amenée à créer diverses oeuvres pour différentes sociétés (bannes promotionnelles, notices, packs...).

Je souhaiterais à présent créer une SARL dans le même secteur et illustrer mon site internet avec ces créations.

Ma question est la suivante :

**mon ancien employeur peut-il m'en empêcher voire déposer plainte ?**

Je précise que j'étais en CNE avec une clause de non-concurrence mais seulement pendant la durée du contrat.

Si et seulement si cela était nécessaire, je préciserais en légende sur le site : travail réalisé au sein de la société X (société de mon ancien employeur).

Merci d'avoir pris le temps de lire mon message.